

<https://47.snuipp.fr/EVS-Le-nouveau-dispositif-ajoute-de-la-precarite-a-la-precarite>



EVS : Le nouveau dispositif ajoute de la précarité à la précarité.

- Métier - AESH, CUI, AED -

Date de mise en ligne : jeudi 17 mars 2011

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Une réunion d'information a eu lieu mercredi 16 mars à la DDTE en présence de l'IA, Pôle emploi et d'une représentante du Préfet de Région. Deux délégués FSU y étaient présents.

Les contrats seront désormais signés dans la limite de 6 mois et 20 h hebdomadaire.

Il n'y a aucune automaticité au renouvellement pour cause de contraintes budgétaires.

Les EVS AVS se retrouveront donc dans une situation encore plus précaire puisqu'il n'auront qu'une visibilité à 6 mois.

Leur droit à la formation est toujours impossible à mettre en oeuvre.

Les enfants en situation de handicap risquent de se retrouver sans accompagnateur ou en changer tous les 6 mois.

Les écoles, les directeurs et les directrices ne peuvent plus compter sur des moyens fiables sur une année scolaire.

Il faut s'attendre à une situation compliquée à la rentrée prochaine.

Voir le compte rendu complet en pièce jointe :